

WinFAP – Données de contact

Aide de travail AT 04

Auteur : Mike Stettler
Version : 1.1 – 22.02.2018

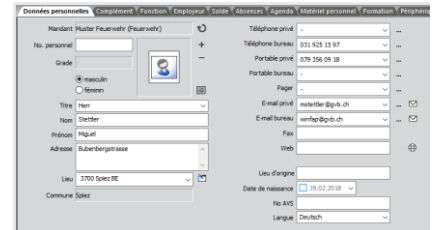
Inspectorat des sapeurs-pompiers – Support P+I
031 925 15 97
winfap@gvb.ch

Bases

- voir Aide de travail "AT 01 WinFAP - Basics"

Principes pour les données de contact

- La saisie des données de contact significatives de tous les membres des sapeurs-pompiers (m. des s.-p.) permet l'échange d'informations rapide et ciblé entre l'organisation de sapeurs-pompiers et les m. des s.-p., mais également entre l'AIB comme organisatrice et les m. des s.-p. inscrits.
- La souveraineté des informations concernant les données de contact incombe à l'organisation de s.-p., resp. au m. des s.-p.
- Chaque organisation de sapeurs-pompiers est elle-même responsable de l'actualisation ou de la mutation des données de contact.
- Les convocations aux cours de l'AIB seront en principe envoyées seulement sous forme électronique. Si un m. des s.-p. ne dispose d'aucune adresse e-mail, une solution sera cherchée communément avec le commandement, pour la transmission des convocations.



Aucunes données de contact de m. des s.-p. ne seront transmises ou publiées par l'AIB (sauf au fourrier et commandant)

Registre "Données personnelles" (* indication obligatoire)

N° personnel	Selon besoin de l'organisation de sapeurs-pompiers respective
Grade*	La saisie a une incidence sur la statistique cantonale. (Des dispositions particulières s'appliquent pour des corps de sapeurs-pompiers qui ont généralement aboli les grades)
masculin / féminin*	Les m. des s.-p. féminins sont généralement représentés dans une autre couleur.
Titre / Nom / Prénom*	
Adresse*	Adresse postale du m. des s.-p. éventuel courrier postal transmis à cette adresse
Lieu*	L'introduction du lieu de domicile se base sur le code postal. La proposition doit ensuite être prise en compte, resp. être sélectionnée par WinFAP.
Commune	L'assignation de la commune a ensuite lieu automatiquement
Téléphone privé / bureau*	Saisie obligatoire pour l'alarme du m. des s.-p. à un événement
Portable privé / bureau*	La distinction entre "Téléphone" – "Portable", resp. "Privé" – "Bureau" selon besoin de l'organisation de sapeurs-pompiers respective / de la commune. À l'exception du fourrier / commandant --> voir case correspondante ci-dessous.
Pager	Selon besoin de l'organisation de sapeurs-pompiers respective / de la commune
E-Mail privé / bureau*	Champ obligatoire : est utilisé par l'AIB pour l'envoi des ordres de cours ou la correspondance générale aux VIP's de l'organisation de sapeurs-pompiers. La distinction entre "Privé" – "Bureau" selon besoin de l'organisation de sapeurs-pompiers respective / de la commune. À l'exception du fourrier / commandant.
Fax / Web / Lieu d'origine	Selon besoin de l'organisation de sapeurs-pompiers respective / de la commune
Date de naissance*	
N° AVS	Obligatoire, pour le décompte des soldes de la commune.
Langue*	Langue de correspondance, sera prise en considération lors des convocations aux cours de l'AIB.

Envoi électronique des ordres de cours

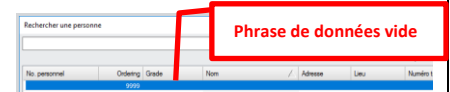
- ❑ À partir du 1^{er} janvier 2018, des convocations aux cours seront seulement envoyées électroniquement. Pour cette raison, au moins une adresse e-mail valable doit être saisie. Les convocations aux cours seront expédiées à toutes les adresses e-mail saisies des m. des s.-p. ("Privées" et "Bureau"). Toutes les adresses d'envois se trouvent en l'occurrence dans le champ "Bcc", de sorte à ce que les adresses e-mail des m. des s.-p. ne soient pas transmises à des tiers.
- ❑ Les VIP's des organisations de sapeurs-pompiers seront informées d'adresses e-mail erronées, en leur demandant de les corriger et de les adapter en conséquence.
- ❑ Si un m. des s.-p. ne dispose d'aucune adresse e-mail, le commandement de l'organisation de sapeurs-pompiers est alors compétent pour la remise des convocations aux m. des s.-p. respectifs. L'Inspektorat des sapeurs-pompiers est volontiers à disposition, pour conseiller et trouver une solution.

Exception pour fourrier / commandant

- ❑ Pour les fonctions VIP "Fourrier" et "Commandant", la réglementation suivante de l'AIB est valable concernant "Privé" – "Bureau": des numéros et adresses de contacts privés demeurent confidentiels et ne seront pas publiés. Les indications de contact dans le champ "Bureau" seront considérées comme adresse / numéro de correspondance et seront à la rigueur aussi transmises. Mais il peut également s'agir en l'occurrence de l'adresse e-mail privée.

Gestion de données

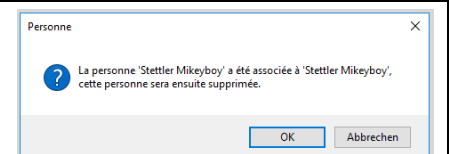
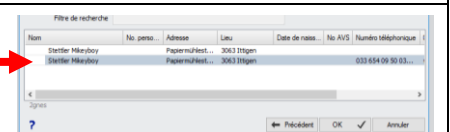
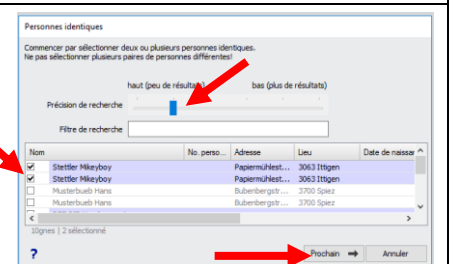
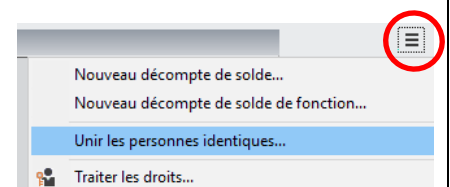
- ❑ Une banque de données actuelle nécessite une gestion de données régulière. Outre l'actualisation des données de contact, le traitement de "données mortes" fait aussi partie d'une telle gestion. Des phrases de données vides ou des m. d. s.-p. saisis deux fois font en l'occurrence partie des apparitions les plus fréquentes lors du travail avec une banque de données. Alors que des "phrases de données vides" peuvent rapidement être supprimées, des "m. d. s.-p. saisis plusieurs fois" nécessitent un peu plus d'attention (voir "Unir les personnes identiques").
- ❑ Effacer phrases de données vides : "Recherche" --> "sélectionner phrase de données vide" --> "OK" --> "Supprimer".



Description "Unir les personnes identiques"

Des données de contact saisies plusieurs fois peuvent être unies dans une phrase de données. Des "données mortes" dans la banque de données peuvent ainsi être éliminées (p. ex., aussi des phrases de données vides peuvent être regroupées et ensuite être effacées.)

1. Log-in comme "Administrateur de WinFAP"
2. Module "Personne" --> "Fonctions spécifiques aux modules" --> "Unir les personnes identiques..."
3. La précision de recherche peut être modifiée avec le curseur
4. Si une ou plusieurs personnes identiques sont listées, celles-ci seront cochées en conséquence.
5. "Prochain"
6. La phrase de données significative (adéquate) doit être marquée. Cette ligne subsiste ensuite comme seule phrase de données, les autres seront effacées.
7. "OK"
8. Avec la confirmation "OK", le processus se poursuit et se termine.



Suppression de problème "Mutation de données de contact"

Si des données de contacts doivent être adaptées ou voire même être effacées, des problèmes apparaissent souvent avec les numéros de téléphones associés. Si des numéros de téléphones dans le Registre "Données personnelles" sont effacés ou modifiés, il est alors possible que ceux-ci subsistent encore dans le Registre "Appareils". Pour cette raison, un contrôle correspondant doit au moins être effectué dans le Registre "Appareils", pour déterminer si la mutation a aussi eu lieu. Le cas échéant, le numéro de contact doit en l'occurrence être effacé encore une fois.

Dans l'exemple concret à droite, le numéro de portable inscrit a été effacé en sélectionnant le champ vide. Toutefois, ce numéro subsiste encore et est activé dans le Registre "Appareils". Le processus de l'effacement doit en l'occurrence encore une fois avoir lieu.

Nous recommandons de contrôler exactement la liste d'appareils de tous les m. d. s.-p. ayant démissionné et d'ôter au moins les coches pour l'appareil d'alarme.

Téléphone privé - ...
 Téléphone bureau +41 31 925 15 97 ...
 Portable privé - ...
 Portable bureau +41 800 118 000 ...
 Pager [Portable de Stettler Mike, ...] +41 800 118 000
 E-mail privé - ...
 E-mail bureau winfap@gvb.ch ...
 Fax - ...
 Web - ...
 Lieu d'origine Eggwil
 Date de naissance 16.03.1968
 No AVS 756.1472.2239.99
 Langue Deutsch

Type	Périphériques	Numéro d'appel/adresse	Statut	Moyen d'alarme
✉ E...	[E-mail de Stettler Mike, ...]	mstettler@gvb.ch	▼	<input type="checkbox"/>
✉ E...	[E-mail de Stettler Mike, ...]	winfap@gvb.ch	▼	<input type="checkbox"/>
📱 P...	[Portable de Stettler Mik...]	+41 800 118 000	▼	<input checked="" type="checkbox"/>
☎ T...	[Téléphone de Stettler Mi...]	+41 31 925 15 97	▼	<input checked="" type="checkbox"/>

Support de l'AIB

- Pour des demandes de support lors de l'application, Mike Stettler est volontiers à disposition aux heures de bureau.
- Mike Stettler – Inspectorat des sapeurs-pompiers de l'AIB – 031 925 15 97 – winfap@gvb.ch